

### Liste documents création crèche - garderie

N°	DOCUMENTS
<b>AUTORISATION DE CREATION</b>	
1	Une copie du journal officiel contenant l'extrait de déclaration et une copie des statuts du promoteur s'il s'agit d'une association
2	Une copie de la publication de création dans le journal d'annonce légale et une copie des statuts du promoteur s'il s'agit d'une société
3	Une fiche de renseignement indiquant la dénomination exacte de l'établissement, son sigle, sa localisation géographique, son adresse, le but de l'institution et son programme de développement, son mode financement, l'effectif prévisionnel de l'établissement et les services offerts.
4	Un extrait d'acte de naissance ou un jugement supplétif en tenant lieu, un certificat de nationalité, un CV et un casier judiciaire datant de moins de 3 mois de la personne ou des personnes statutairement habilitées à engager l'association ou la société promotrice
5	Une lettre de garantie fournie par un établissement financier
6	Une copie de l'acte de propriété ou de donation du site devant abriter l'établissement ou un contrat de bail d'une durée d'au moins 5 ans
7	Une copie du projet comportant le plan de masse pour les terrains nus
8	Une copie du registre de commerce et de la déclaration fiscale d'existence s'il y a lieu
9	Une copie de la quittance attestant le paiement des frais de dossier au Ministère chargé de la femme, de la famille et de l'enfant
<b>AUTORISATION D'OUVERTURE</b>	
1	Une fiche de renseignement indiquant l'effectif prévisionnel des usagers et les conditions d'admission, les horaires, la description des locaux, des aménagements et du mobilier, les tarifs pratiqués pour chaque service, le cas échéant. Ces tarifs sont homologués par la décision d'agrément et ne pourront être modifiés qu'après approbation de nouveaux tarifs
2	Une garantie de contrôle sanitaire délivrée par l'Institut National d'Hygiène Publique (INHP)
3	Une copie de la police d'assurance souscrite pour la garantie des usagers
4	La liste du personnel et l'organigramme de l'établissement
5	Un CV, un casier judiciaire datant de moins de 3 mois, un certificat de nationalité et une autorisation de diriger pour le directeur, délivrée par les services compétents du Ministère chargé de la femme, de la famille et de l'enfant
6	Un CV, un casier judiciaire datant de moins de 3 mois, un certificat de nationalité, un certificat de visite et de contre visite médical délivré par un médecin désigné par le Ministère chargé de la femme, de la famille et de l'enfant puis selon le type d'établissement, une copie certifiée du diplôme de travailleur social, d'éducateur permanent ou une autorisation d'enseigner délivrée par le Ministère chargé de la femme, de la famille et de l'enfant, pour le personnel d'encadrement
7	Un CV, un casier judiciaire datant de moins de 3 mois, un certificat de nationalité et selon le type d'établissement, une copie certifiée du diplôme de travailleur social ou d'éducateur permanent pour le responsable socio pédagogique
8	Une copie du rapport d'enquête sociale effectuée par les soins du Ministère chargé de la femme, de la famille et de l'enfant basée sur les critères réglementaires nécessaires à l'ouverture de l'établissement
9	Une copie de la quittance attestant le paiement des frais de dossier au Ministère chargé de la femme, de la famille et de l'enfant